



# Quel est le collège ou le lycée de mon secteur ?

publié le 17/05/2017

Le site de l'académie de Poitiers propose désormais une page permettant aux familles de trouver simplement leur collège ou **lycée de secteur**.

**Pour connaître le collège ou le lycée de rattachement correspondant à votre domicile**, sélectionnez votre commune dans la liste déroulante ci-dessous puis, s'il y a lieu, saisissez quelques caractères significatifs de votre adresse ↗.

**Exemple :**

## Collèges ou lycées de secteur dans la Vienne

Pour connaître le collège ou le lycée de rattachement correspondant à votre domicile, sélectionnez votre commune dans la liste déroulante ci-dessous puis, s'il y a lieu, saisissez quelques caractères significatifs de votre adresse :

Commune : Saint-Benoît

Adresse du domicile : hermione

Lignes : 1 à 1 / 1 (sur un total de 181)

| Adresse du domicile |              |                           | Etablissement(s) de rattachement       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|---------------------|--------------|---------------------------|----------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Carte               | Commune      | Voie                      | Collège(s)                             | Lycée(s)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|                     | Saint-Benoît | Rue de l' <b>Hermione</b> | ► Poitiers - Collège Pierre De Ronsard | ► Poitiers - Lycee General Et Technologique Alienor D Aquitaine<br>⚠ Biotechnologies - LV3<br>Italien - Santé et Social - Méthode et pratique scientifique<br>► Poitiers - Lycee General Et Technologique Camille Guérin<br>⚠ Sauf pour les élèves LV2 Italien<br>► Poitiers - Lycee Polyvalent Nelson Mandela<br>⚠ Sciences de l'ingénieur - création et innovation technologiques - Sciences et laboratoire |
| Carte               | Commune      | Voie                      | Collège(s)                             | Lycée(s)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |

Une erreur ? Une question concernant la sectorisation ? Contactez-nous...

L'élève a donc 3 choix possibles d'établissement sans demande de dérogation à formuler :

- **le lycée général et Technologique Aliénor d'Aquitaine** avec les enseignements suivants : ⚠ Biotechnologies - LV3 italien - Santé et Social - Méthode et pratique scientifique.
- **le lycée général et Technologique Camille Guérin** ( ⚠ sauf pour les élèves qui souhaitent continuer la LV2 italien, ce n'est pas le cas pour nos élèves), donc ici cela correspond au lycée Camille Guérin avec les enseignements proposés (se reporter à la brochure de l'Onisep)
- **le lycée polyvalent Nelson Mandela** avec les enseignements suivants : ⚠ Sciences de l'ingénieur - Création et innovation technologiques - Sciences et laboratoire.

Dans les autres cas, une demande de dérogation ↗ devra être formulée.

Si vous avez une question sur la sectorisation, n'hésitez pas à utiliser le formulaire]ou à contacter les professeurs principaux du collège.

Une erreur ? Une question concernant la sectorisation ? Contactez-nous...